



Déclaration des délégués des personnels du SNUipp-FSU Oise CAPD du 21 novembre 2013

Dans un contexte de crise économique et social qui perdure, la question des carrières et des salaires est devenue encore plus prégnante pour nos collègues. En plus de la perte de pouvoir d'achat (-13% depuis 2000) liée notamment au gel du point d'indice, la mise en place de nouveaux rythmes scolaires génère des conséquences financières pour les enseignants (augmentation du trajet domicile-travail, frais de garde d'enfants...). L'instauration de l'ISAE et l'élargissement du ratio d'accès à la Hors-Classe ne constituent pas des réponses suffisantes à la revendication de reconnaissance salariale que nous portons. Concernant l'ISAE, certains de nos collègues ne la toucheront pas (SEGPA, ULIS, CPC) et c'est inacceptable. Le SNUipp/FSU revendique une indemnité pour tous dont le montant ne peut être inférieur à celui de l'ISOE du second degré.

Dans le cadre des discussions qui vont s'ouvrir sur les chantiers métier, le ministère ne s'oriente pas vers une revalorisation de l'ensemble des personnels mais semble maintenir le cap des revalorisations catégorielles ciblées. Le ministre envisage une mesure d'allègement du temps de service pour les enseignants de collège d'éducation prioritaire. Les enseignants des écoles qui, pourtant, vivent les mêmes réalités professionnelles (travail en équipe, relation aux familles, collaborations éducatives) sont laissés pour compte. C'est inadmissible !

Concernant les salaires, le SNUipp/FSU exige une mesure générale immédiate et l'ouverture de véritables négociations sur :

- la revalorisation du point d'indice et une augmentation uniforme de 50 points d'indice;
- un salaire minimum à 1600 € net ;
- des carrières linéaires déconnectées de l'évaluation et d'un pseudo mérite ;
- l'intégration des indemnités dans le salaire sous forme indiciaire.

En matière d'avancement, le SNUipp/FSU revendique :

- l'accès de tous les enseignants à l'indice terminal du corps (783)
- la reconstruction de la grille avec la transformation de la hors classe en échelons accessibles à tous et le passage au rythme d'avancement le plus rapide pour toutes et tous (grand choix)

Enfin, 38% des PE partent en retraite sans atteindre le 11e échelon de la classe normale. Le SNUipp-FSU demande des mesures d'accélération de carrière pour les enseignants partant en retraite.

Alors que nos conditions de travail se sont dégradées ces dernières années du fait des suppressions massives de postes et de la mise en place du management, la réforme des rythmes scolaires, élaborée sans l'avis des enseignants, fait apparaître de nombreuses difficultés et de la désorganisation dans les écoles. Non seulement, elle ne répond pas aux attentes mais elle suscite déception ou colère pour ceux qui essuient les plâtres à cette rentrée et inquiétude pour ceux qui seront concernés en 2014. Deux mois après la rentrée, les enseignants, les personnels territoriaux, les parents, les élus constatent l'ampleur des dégâts: fatigue des élèves et des personnels, confusion entre scolaire et périscolaire, problèmes de sécurité et de responsabilité, surcharge de travail pour les équipes, dégradations des relations entre les membres de la communauté éducative, problème d'organisation et d'hygiène des locaux scolaires, sous-encadrement et non-gratuité des TAP dont le contenu est parfois hasardeux...

En accentuant les inégalités territoriales, cette réforme n'apporte aucun bénéfice, perturbe l'organisation des familles, pose le problème du transfert de charge aux municipalités qui voient leurs moyens diminuer du fait de l'austérité budgétaire, mais aussi aux familles qui sont mises à contribution directement ou indirectement. C'est aussi la remise en cause des statuts nationaux avec comme étape, le projet d'annualisation du service pour les titulaires remplaçants ou les collègues à cheval sur plusieurs écoles.

Opposés à « cette réforme des rythmes » imposée à marche forcée par le Ministère, qui entérine la territorialisation de l'école, les personnels constatent qu'ils ne sont ni écoutés, ni entendus, et même parfois méprisés dans leur travail et dans leur engagement. Le jeudi 7 novembre, le SNUipp/FSU de l'Oise a décidé de ne pas siéger au comité de suivi des rythmes scolaires. Il siègera au CDEN sur la question où il défendra les intérêts des enseignants et de l'école. Il n'est pas question d'accompagner la mise en œuvre d'un décret avec lequel la majorité de la profession est en désaccord et dont nous demandons l'abrogation.

Pour toutes ces raisons, le SNUipp/FSU de l'Oise, a appelé les personnels à se mettre en grève le mercredi 13 novembre pour dénoncer cette réforme. Si le SNUipp/FSU n'est pas pour un *statu quo* et le retour à la semaine Darcos, les vrais enjeux se situent autour de la question des finalités de l'école, des moyens nécessaires à son bon fonctionnement et de l'amélioration de nos conditions de travail. Avec 30000 élèves supplémentaires à la rentrée prochaine, les effectifs des classes resteront inchangés. Pour que la priorité au primaire devienne une réalité, le SNUipp/FSU appelle les personnels à faire grève massivement le 5 décembre pour une autre réforme des rythmes, un budget à la hauteur et l'amélioration de nos conditions de travail.

Concernant le mouvement intra-départemental, le SNUipp//FSU dénonce votre méthode qui consiste à annoncer, lors d'une réunion de comité exécutif, des modifications à la circulaire, en amont de la réunion de la CAPD de ce jour. C'est un déni du paritarisme. Il réitère sa demande de suppression de l'obligation de formuler des vœux géographiques obligatoires. Malgré nos demandes répétées, à différents niveaux, l'administration ne fournit aucun bilan de leur mise en place.

Pour nous, le vœu géographique obligatoire est inefficace et met en difficulté un certain nombre de nos collègues. Le bilan du mouvement départemental sur ces dernières années laisse apparaître que :

- le nombre de participants a baissé de façon significative
- le nombre de personnels affectés à l'issue de la 1^{ère} phase est en diminution
- le nombre de titulaires ne parvenant pas à muter est en augmentation
- le nombre de collègues demandant une délégation suite à une nomination sur vœu géographique a augmenté
- les règles d'affectation sur le vœu géographique restent opaques et mal comprises

Enfin, les délégués des personnels vous ont fait parvenir une demande d'audience sur le droit syndical. A ce jour, vous ne nous avez apporté aucune réponse. Qu'en est-il ?